

Rapport du Président

Séance publique du
jeudi 20 octobre 2022

N° CD-2022-4-8-5

N° applicatif 4557

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF 2022

Résumé : Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace un état des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE). Il a pour but de confirmer les engagements pris dans le cadre de la décision modificative n°2 (DM) du budget primitif 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Cet état tend à présenter une vision globalisée au niveau de la CeA des encours d'AP et d'AE existants pour le budget principal et le budget annexe du Parc d'Erstein, des AP et AE nouvellement créées dans le cadre de la décision modificative ainsi que les échéanciers de crédits de paiement associés.

La procédure des autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) en investissement est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire qui permet :

- d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme,
- d'avoir une vision sur plusieurs exercices des priorités politique de la collectivité,
- de chercher à limiter les inscriptions budgétaires de l'année à un niveau proche des consommations prévues afin d'améliorer les taux de réalisation.

La gestion pluriannuelle des crédits par le biais des autorisations d'engagement (AE) est également réservée aux dépenses de fonctionnement résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles la Collectivité européenne d'Alsace s'engage au-delà d'un exercice budgétaire.

Ces éléments financiers à caractère pluriannuel constituent des marqueurs forts des engagements de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur des alsaciens. Ils sont formalisés selon la segmentation stratégique définie dans le règlement budgétaire et financier de la collectivité.

L'article R 3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les AP ou AE et leurs révisions éventuelles soient présentées par le Président et qu'elles soient votées par l'Assemblée délibérante, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Le présent rapport présente l'état des encours et enveloppes nouvelles d'AP du budget principal de la Collectivité européenne d'Alsace et du budget annexe du Parc Erstein (I) ainsi que l'état des encours et enveloppes nouvelles d'AE proposées au vote dans le cadre de l'adoption de la décision modificative n°2 de l'exercice 2022 (II).

I. Etat des AP par politique sectorielle

A. Etat des AP de dépenses par politique sectorielle

Politique	Volumétrie d'AP à voter	AP diminuées	AP augmentées ou nouvelles
Action sociale de proximité	135 000,00 €	- €	135 000,00 €
Administration gestion des services	3 131 003,34 €	- 4 328 163,48 €	7 459 166,82 €
Attractivité Europe Transfrontalier Université	1 087 000,00 €	- €	1 087 000,00 €
Attractivité territoires	- 1 499 748,80 €	- 1 539 857,80 €	40 109,00 €
Culture et patrimoine	- 491 828,09 €	- 1 290 653,76 €	798 825,67 €
Education	26 771 261,06 €	- 2 278 304,00 €	29 049 565,06 €
Environnement	19 448 096,05 €	- 5 030 070,22 €	24 478 166,27 €
Habitat	2 800 000,00 €	- 2 500 000,00 €	5 300 000,00 €
Infrastructures	33 154 652,69 €	- 75 956 565,51 €	109 111 218,20 €
Insertion, logement et emploi	- 50 000,00 €	- 50 000,00 €	- €
Protection maternelle et infantile	30 000,00 €	- 10 000,00 €	40 000,00 €
Santé publique	213 000,00 €	- €	213 000,00 €
Sport et Jeunesse	- 5 552,50 €	- 5 552,50 €	- €
Total	84 722 883,75 €	- 92 989 167,27 €	177 712 051,02 €

Il est notamment possible de relever une progression de +33,15 M€ des AP liées aux infrastructures, dont +60 M€ pour la maintenance des routes et des itinéraires cyclables.

Par ailleurs, les AP relatives à l'éducation augmentent de +26,77 M€, dont +7,33 M€ pour la maintenance lourde (structure et revêtements des collèges, matériaux de cuisine, ...).

Enfin, les AP de la politique Environnement affichent une hausse de +19,45 M€, dont +6,13 M€ pour le barrage de la Lauch et 5,59 M€ pour le Canal de la Bruche.

S'agissant du budget annexe du parc Erstein, le mouvement d'AP de dépenses en investissement est le suivant :

Politique	Volumétrie d'AP à voter	AP diminuées	AP augmentées ou nouvelles
Budget annexe Parc Erstein	- 293 500,00 €	- 293 500,00 €	- €

La répartition par opération de ces AP en dépenses figure à l'annexe 1 jointe au présent rapport.

A- Etat des AP de recettes par politique sectorielle

Politique	Volumétrie d'AP à voter	AP diminuées	AP augmentées ou nouvelles
Administration gestion des services	554 940,00 €	- 187 994,00 €	742 934,00 €
Attractivités territoires	461 225,72 €	- 330 000,00 €	791 225,72 €
Culture et patrimoine	180 944,86 €	- €	180 944,86 €
Education	2 117 749,48 €	- 200 000,00 €	2 317 749,48 €
Environnement	- 835 526,89 €	- 1 885 804,20 €	1 050 277,31 €
Habitat	6 421 000,00 €	- €	6 421 000,00 €
Infrastructures	1 276 727,45 €	- 14 766 999,62 €	16 043 727,07 €
Total	10 177 060,62 €	- 17 370 797,82 €	27 547 858,44 €

Il est notamment possible de relever une hausse de +6,42 M€ pour la politique de l'habitat dans le cadre des aides à la pierre du parc privé.

S'agissant des recettes relatives à l'éducation, elles sont également en augmentation de +2,12 M€, dont +1,00 M€ pour le périscolaire du collège de Wingen-sur-Moder et 0,833 M€ pour la restructuration partielle du collège de Reichshoffen.

De même, la politique relative aux infrastructures présente une hausse globale de +1,28 M€ de ses AP, dont +2,88 M€ liés au Transport en Site Propre de l'Ouest strasbourgeois (TSPO), +1,46 M€ pour la liaison RD 66- RD 35 à Vieux-Thann et -4,84 M€ en lien avec le Contrat Plan Etat Région (CPER) pour l'aménagement de la RD 1059 dans le cadre de la déviation de Châtenois.

La répartition par opération de ces autorisations de programme en recettes figure à l'annexe 2 jointe au présent rapport.

II. Etat des AE par politique sectorielle

A- Etat des AE de dépenses par politique sectorielle

Politique	Volumétrie d'AE à voter	AE diminuées	AE augmentées ou nouvelles
Action sociale de proximité	120 000,00 €	- €	120 000,00 €
Attractivité Europe Transfrontalier Université	- 94 844,79 €	- 4 988 016,00 €	4 893 171,21 €
Attractivité territoires	- 61 332,00 €	- 61 332,00 €	- €
Autonomie	- 102 500,00 €	- 102 500,00 €	- €
Culture et patrimoine	1 600 000,00 €	- 50 000,00 €	1 650 000,00 €
Education	- 729,84 €	- 729,84 €	- €
Environnement	6 550 269,00 €	- 151 161,00 €	6 701 430,00 €
Habitat	256 392,48 €	- €	256 392,48 €
Insertion, logement et emploi	7 082 560,94 €	- 3 837 493,69 €	10 920 054,63 €
Protection mat et infantile	1 075 000,00 €	- €	1 075 000,00 €
Santé publique	133 600,00 €	- 6 400,00 €	140 000,00 €
Sport et jeunesse	214 000,00 €	- €	214 000,00 €
Total	16 772 415,79 €	- 9 197 632,53 €	25 970 048,32 €

La progression globale des AE de dépenses s'explique principalement par la hausse de +6,43 M€ du Fonds social européen (FSE) dans le cadre de la politique de l'Insertion, du logement et de l'emploi.

Par ailleurs, les AE liées à la politique Environnement sont en augmentation de +5,33 M€ en lien avec l'éducation à l'environnement.

La répartition par opération de ces AE en dépenses figure à l'annexe 3 jointe au présent rapport.

B- Etat des AE de recettes par politique sectorielle

Politique	Volumétrie d'AE à voter	AE diminuées	AE augmentées ou nouvelles
Environnement	- 165,00 €	- 165,00 €	- €
Habitat	- 602 675,00 €	- 602 675,00 €	- €
Total	- 602 840,00 €	- 602 840,00 €	- €

La diminution des AE de recettes est principalement liée au Programme d'intérêt général (PIG) lié à l'habitat (-0,60 M€).

La répartition par opération de ces AE en recettes figure à l'annexe 4 jointe au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'arrêter le volume des AP à ouvrir ou à augmenter en DM2 2022 du budget principal à +177 712 051,02 € en dépenses d'investissement,
- D'arrêter le volume des AP à diminuer en DM2 2022 du budget principal à - 92 989 167,27 € en dépenses d'investissement,
- D'arrêter le volume des AP à diminuer en DM2 2022 du budget annexe du Parc Erstein à - 293 500,00 € en dépenses d'investissement,
- D'arrêter le volume des AP à ouvrir ou à augmenter en DM2 2022 du budget principal à + 27 547 858,44 € en recettes d'investissement,
- D'arrêter le volume des AP à diminuer en DM2 2022 du budget principal à - 17 370 797,82 € en recettes d'investissement,
- D'arrêter le volume des AE à ouvrir ou à augmenter en DM2 2022 du budget principal à 25 970 048,32 € en dépenses de fonctionnement,
- D'arrêter le volume des AE à diminuer en DM2 2022 du budget principal à - 9 197 632,53 € en dépenses de fonctionnement,
- D'arrêter le volume des AE à diminuer en DM2 2022 du budget principal à - 602 840,00 € en recettes de fonctionnement,

- D'approuver les modifications d'échéanciers de crédits de paiement liés aux AP et AE telles que figurant dans les annexes 1 à 4 au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY